



10.11.2010 - 15:01 Uhr

Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance: Les tempêtes infligent fréquemment des dommages évitables aux toits et aux façades

Berne (ots) -

Au cours des dernières décennies, le nombre de sinistres aux bâtiments imputables aux tempêtes a considérablement augmenté en Suisse. La cause principale ne réside pas dans une recrudescence des tempêtes, mais dans la diminution de la résistance des toits et des façades soumis au vent. Dans le rapport de synthèse «Protection des toits et des façades contre les dommages dus au vent», la Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance examine les raisons de cette vulnérabilité croissante - et montre comment on peut y remédier.

Lorsqu'une tempête traverse la Suisse en torturant les bâtiments, elle cause principalement d'innombrables dommages mineurs à modérés aux toits, aux façades et aux stores à lamelles - comme l'a révélé clairement l'analyse des grandes tempêtes hivernales Vivian (1990), Lothar (1999) et Martin (1999).

Pourquoi autant de sinistres?

Raisons générales: le pouvoir destructeur des rafales est souvent sous-estimé, or ce sont elles qui exercent les forces éoliennes les plus intenses sur les bâtiments. On sous-estime aussi le fait que les dommages infligés par le vent, notamment aux éléments particuliers ex-posés comme les avant-toits, sont surtout dus aux forces de succion qu'il génère. Dans le cas des bâtiments neufs, une grande partie des dommages au toit et aux façades sont imputables à des fautes de conception ou d'exécution, telles que choix de fixations in-suffisantes ou inappropriées. Les dégâts sont aussi dus à la pression sur les coûts, au travail bâclé et à la pression extrême sur les délais, qui ne laisse guère de temps pour les contrôles. Dans le cas des bâtiments existants, un entretien déficient ou une transformation inappropriée est le plus souvent à l'origine des sinistres. Les dommages aux stores solaires sont principalement dus à leur construction très fine. Ils peuvent déjà être causés par des rafales si faibles que plusieurs Etablissements cantonaux d'assurance ne les couvrent pas.

Dommages aux bâtiments dus au vent: comment et pourquoi les éviter?

Dans le cas des bâtiments neufs, le maître de l'ouvrage, qui choisit à qui il va confier le projet et l'exécution des travaux, serait bien inspiré de ne pas se fonder uniquement sur le montant des offres. Dans la plupart des cas, l'augmentation de prix à consentir pour avoir un bâtiment de bonne qualité est largement inférieure aux frais de réparation des dommages infligés à un bâtiment de qualité médiocre. Le maître de l'ouvrage peut aussi obtenir une construction de bonne qualité, résistante au vent, en diminuant la pression sur les coûts et les délais de réalisation et en faisant contrôler l'exécution des travaux par un spécialiste. Les dommages causés par les tempêtes aux liaisons entre la structure porteuse du bâtiment et

le toit ou les façades peuvent être évités si le groupe chargé du projet résout conjointement les problèmes liés au vent, pour éviter toute déficience aux transitions entre les différentes étapes de la conception. Dans le cas des bâtiments existants, le propriétaire doit impérativement effectuer des contrôles et des travaux d'entretien systématiques afin d'assurer la résistance aux tempêtes; contrôler et entretenir est moins coûteux, et aussi plus simple, que réparer. Des mesures de construction relativement simples permettent de fixer les toits des bâtiments existants de manière à ce qu'ils résistent aux pressions et aux succions générées par les rafales de tempêtes. Les angles, bords et pignons, qui subissent des forces supérieures à la moyenne en cas de vent, feront l'objet d'une attention particulière.

Trois bonnes raisons pour éviter les dommages aux bâtiments dus au vent

La raison principale: des débris emportés par le vent peuvent blesser des personnes ou endommager des bâtiments voisins, en particulier dans les zones densément bâties. Le propriétaire est responsable lorsque des débris de son bâtiment portent préjudice à des tiers lors d'une tempête! Une autre raison: la réparation des dommages dus aux tempêtes occasionne des désagréments, tels que travail administratif, déblaiement, artisans à l'oeuvre dans la maison, etc. Et surtout, la prévention des dommages aide considérablement les Etablissements cantonaux d'assurance à maintenir les primes à un niveau modéré.

Le rapport de synthèse «Protection des toits et des façades contre les dommages dus au vent»

Ce rapport de synthèse fait le tour des différents vents susceptibles d'occasionner des dommages en Suisse: tempête hivernale, bise, föhn, tempête orageuse, tornade.

Il explique pour quelle raison et de quelle manière ces vents et leurs rafales endommagent des bâtiments - et comment on peut éviter ces dégâts en agissant préventivement.

Markus Weidmann: Protection des toits et des façades contre les dommages dus au vent - Rapport de synthèse à l'intention des architectes, maîtres d'ouvrages et propriétaires de bâtiments.
Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, 2010.

ISBN 978-3-9523300-7-4

Obtention des publications

Commande sous forme imprimée (prix: CHF 30.-) sous www.fopeca.ch
ou téléchargement au format PDF sous: www.fopeca.ch

La Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance

La Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance a pour vocation de favoriser la gestion intégrale des risques naturels axée sur les bâtiments et de communiquer les enseignements tirés à ce sujet.

La fondation vise à endiguer sur le long terme l'évolution des dommages éléments naturels subis par les bâtiments en Suisse. Elle soutient les tâches de prévention bénéficiant aux assurés, conformément au mandat de droit public confié aux Etablissements cantonaux d'assurance. Sur le plan financier, elle met à disposition un montant de neuf millions de francs pour les années de 2003 à 2012.

Les dix-neuf Etablissements cantonaux d'assurance: AG, AR, BE, BL,
BS, FR, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SG, SH, SO, TG, VD, ZG, ZH.

www.fopeca.ch

Contact:

Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance
Bundesgasse 20
3001 Berne
Tél.: +41/31/320'22'22
E-Mail: praeventionsstiftung@vkf.ch

Dr Olivier Lateltin, directeur de la fondation
Tél.: +41/31/320'22'35
E-Mail: lateltin@vkf.ch

Rolf Meier, service de presse de la fondation
Tél.: +41/31/320'22'82
E-Mail: meier@vkf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100613946> abgerufen werden.